Processus d'adaptation aux situations de handicap

- version 3 - 16/02/24 -

Le processus démarre dès le premier entretien téléphonique puis en fonction des réponses fournies, une procédure d'adaptation et/ou de compensation sera suivie.

Lorsqu'un client ou bénéficiaire signale une éventuelle situation de handicap, un entretien spécifique et confidentiel sera mené par notre référent Handicap concernant les impacts possibles sur les apprentissages :

- ⇨ En cours présentiels
- ⇨ En cours en visioconférence
- ⇨ En e-learning asynchrone

Si, en dépit de tous nos efforts d'adaptation ou de compensation, aucune solution ne semble convenable pour adapter, chez nous, le parcours de formation envisagé, nous prenons le contact des organismes d'accompagnement locaux pour bénéficier de leur expertise (voir page suivante et liste des partenaires).

www.
formation-
compta-
tpe.fr
Adjuvamus

Processus d'adaptation aux situations de handicap

- version 3 - 16/02/24 -

Phase	Procédure	Preuve procédurale
Avant la formation Détection des bénéficiaires potentiellement en situation de handicap	Lors du recueil du besoin lors d'un entretien téléphonique, la question des situations de handicap est abordée. Le texte de la convocation incite aussi les bénéficiaires à se rapprocher de l'OF pour évoquer d'éventuelles situations de handicap.	Formulaire de recueil du besoin Convocation avec un texte type
Avant la formation Réorientation si pas d'adaptation raisonnable possible	Une analyse est faite par le référent pédagogique et handicap de l'OF pour adapter le contenu et le processus de formation en lien avec la situation de handicap rencontrée. L'OF pourra s'appuyer pour cela sur son réseau de partenaires.	Annuaire Ressources Handicap
Dans le cas où nous de parviendrions pas à adapter notre offre, nous nous en ouvririons à nos partenaires. Notre but serait alors de permettre au bénéficiaire de se former dans les meilleures conditions possibles. Il se peut, parfois, qu'Adjuvamus réoriente le bénéficiaire vers un partenaire spécialisé dans ce cas de figure. En aucun cas la situation d'handicap ne doit constituer un facteur de discrimination.		
Au début de la formation	Le formateur invite les participants à s'ouvrir sur une éventuelle nécessité d'adaptation de leur stage à une situation de handicap.	Fiche de suivi individuel partagée.
Pendant et après la formation	Débriefing régulier pour vérifier les éventuelles adaptations conviennent pour la compensation d'une situation de handicap.	Fiche de suivi individuel partagée.